



L'ACTUALITÉ

## LA CAPEB A CHOISI NICE POUR TENIR SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Pendant deux jours, les délégués des CAPEB départementales et régionales ont débattu, voté et élu leurs représentants nationaux à l'occasion de leur assemblée générale annuelle.



Accueillant les délégués, Georges Bisson, Président de la CAPEB des Alpes Maritimes a cité Winston Churchill :

**On considère un chef d'entreprise comme un homme à abattre ou une vache à traire mais peu voient en lui le cheval qui tire le char."**



Capitale économique et culturelle de la Côte d'Azur, Nice est la 5<sup>e</sup> plus grande commune de France en termes de population et la 2<sup>e</sup> ville d'arts et de culture, arborant le plus grand nombre de musées après Paris. Mais la région PACA, c'est aussi plus de 147 700 entreprises. L'artisanat y représente 33 % du tissu économique et accueille un tiers des créateurs d'entreprises de la région. L'artisanat régional réalise 24 milliards d'euros de chiffre d'affaires, occupe plus de 300 000 actifs dont 43 % exercent dans le bâtiment.

C'est donc dans la baie des Anges que les délégués départementaux et régionaux de la CAPEB se sont réunis ces 9 et 10 avril.

Il s'agissait d'abord, comme dans toutes assemblées générales, de voter une série de rapports statutaires reflétant l'activité de la Confédération, du Fonds de Développement du Réseau, du Groupe de Suivi du Réseau et de Béranger Développement.

Outre le vote des 5 projets de résolution qui avaient été débattus et amendés lors de la CNAGS du 27 mars, l'assemblée a pu faire un état des lieux sur la poursuite des travaux ABCD avec le début d'une série d'ateliers en région avec les membres des Conseils d'administration départementaux et les délégués de circonscription électorale. Un point d'étape sur le développement de la plateforme

360travaux a pu être fait également, le lancement de la plateforme étant imminent.

Les élections aux postes à pourvoir au Conseil d'administration confédéral et à la Commission d'Arbitrage ont marqué le premier jour.

Le lendemain, la remise des diplômes de l'École des Cadres a été un autre moment fort permettant de saluer l'engagement des 80 stagiaires issus de 9 centres. La CAPEB a ainsi mis à l'honneur ses nouveaux et/ou futurs représentants tout comme les administrateurs sortants qui ont été remerciés par le Président confédéral pour leur investissement autour de la table du Conseil d'administration confédéral.

Enfin, comme chaque année, une demi-journée a été consacrée à un débat syndical, animé par le journaliste Olivier De Lagarde, et au cours duquel chacun a pu s'exprimer, poser les questions qu'il voulait et entendre les réponses apportées par les élus confédéraux en charge des dossiers concernés.

L'assemblée générale 2019 s'est terminée par une séance officielle en présence du Maire de Nice, Christian Estrosi.

Les Journées Professionnelles de la Construction 2019 ont conclu la semaine et nous y reviendrons plus longuement dans notre prochain numéro.

ÉCONOMIE

## LOGEMENTS ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ONT BESOIN D'UN COUP DE FOUET

### → IL EST TEMPS DE VRAIMENT BOOSTER L'OFFRE DE LOGEMENTS

L'artisanat du bâtiment évolue désormais dans un contexte économique incertain, en proie à une nette diminution de son activité comme de ses marges, liée à la dégradation de la situation financière des clients qui diffèrent ou annulent leurs projets de travaux.

C'est pourquoi, en assemblée générale, les délégués de la CAPEB ont voté une résolution qui appelle les Pouvoirs publics à créer un véritable « choc de l'offre de logements ».

Pour ce faire, la CAPEB préconise de renforcer le soutien aux ménages pour leurs travaux d'accessibilité, en portant le taux du crédit d'impôt à 30 % et en appliquant le taux réduit de TVA.

Elle invite les Pouvoirs publics à élargir le PTZ ancien aux zones tendues tant pour favoriser la reconstruction de la ville sur elle-même que pour solvabiliser davantage de ménages primo-accédants. Et pour susciter une dynamique économique sur les zones détendues, elle suggère que ces zones bénéficient du dispositif Pinel.

Enfin, la CAPEB considère qu'il faut développer des dispositifs d'avances de financements des travaux de rénovation des logements.

### → LE MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE A BESOIN D'ÊTRE SOUTENU ET MASSIFIÉ

La CAPEB demande une nouvelle fois aux Pouvoirs publics de rendre le dispositif RGE plus lisible pour les entreprises sans pourtant rajouter des contraintes supplémentaires comme le nombre d'audits exigé des entreprises vertueuses.

Outre l'harmonisation des actions des guichets d'information et la mise en place d'un audit énergétique gratuit permettant aux particuliers de réaliser progressivement leurs travaux, la CAPEB réclame toujours la possibilité, pour les entreprises qui ne sont pas RGE et qui réalisent peu de chantiers de rénovation énergétique, d'être auditées « au coup par coup » pour permettre à leurs clients de bénéficier des aides. Enfin, la CAPEB considère que l'application de la TVA à 5,5 % favoriserait le développement de l'autoconsommation photovoltaïque.



La CAPEB plaide encore une fois sur la simplification des aides et déplore, concernant les CEE, que le formalisme administratif ait été alourdi et décourage les entreprises de le proposer à leurs clients. Il faut vraiment simplifier !

La CAPEB dénonce par ailleurs le développement des offres à 1 € qui paraissent séduisantes mais qui ne garantissent en rien, bien au contraire, la qualité des travaux, notamment dans l'isolation. Outre le fait que des particuliers sont abusés par ces offres trompeuses, ces dérives condamnables ont provoqué une recrudescence de contrôles, y compris – comble – auprès des entreprises qui ne proposent pas ces offres ! Il est déplorable que le Gouvernement n'ait pas tiré les enseignements des offres « Isolation à 1 € » avant d'aller soutenir de nouvelles offres privées de même type sur les chaudières.

## CRÉER UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FISCAL FAVORABLE

### → UN ENVIRONNEMENT FISCAL STABLE AIDERAIT À LUTTER CONTRE LA DÉSTRUCTURATION DES TERRITOIRES

L'accès des petites entreprises aux marchés publics reste aléatoire. Cette année encore, les délégués ont demandé aux Pouvoirs publics d'en finir avec les offres anormalement basses en marchés publics, offres qui s'expliquent souvent par le recours à des salariés détachés ! La CAPEB revendique, encore et toujours, le respect du principe d'allotissement et du délai de paiement maximum à 30 jours. Elle refuse que le prix soit le seul critère majoritaire d'attribution du marché.



## ÉCONOMIE



La CAPEB milite pour le renforcement des moyens alloués au plan Action cœur de villes et pour le lancement d'un plan d'actions national dédié aux centres-bourgs.

Elle considère également que le dispositif Malraux doit devenir mobilisable dans les opérations de rénovation de patrimoine étapes par étapes et non plus en une seule fois et enfin, que le zonage national doit être revu pour mieux prendre en compte les spécificités territoriales.

### → BANQUES ET POUVOIRS PUBLICS DOIVENT ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TPE DU BÂTIMENT

La CAPEB demande aux Pouvoirs publics d'ouvrir aux entreprises de moins de 20 salariés le bénéfice d'un avantage fiscal concernant les provisions pour investissement.

Elle leur demande également d'intervenir auprès des banques pour leur rappeler leur devoir de conseil en matière de financement court-terme, leur demander de plafonner les frais bancaires et d'élargir leurs critères d'appréciation des demandes de crédits (fonds propres et trésorerie ne suffisent pas) et enfin de s'organiser avec les sociétés de caution et la BPI pour proposer des solutions de cautionnement de crédits de trésorerie aux petites entreprises.

Enfin, la CAPEB estime nécessaire de mieux identifier « les mauvais payeurs » et ainsi éviter certaines faillites de TPE.

### → PRENDRE EN COMPTE LE MODÈLE DE L'ENTREPRISE ARTISANALE : DE LA PAROLE AUX ACTES

Les Pouvoirs publics ont fait adopter des dispositions qui invitent à prendre en considération les particularités des petites entreprises et pourtant, ils ne cessent de malmener les entreprises individuelles et familiales en prenant des décisions inappropriées. Il est temps de prendre en compte l'intérêt de ces entreprises qui créent des valeurs et des emplois sur l'ensemble du territoire.

La CAPEB considère que les représentants des TPE doivent être systématiquement consultés dès lors que les règles d'accès au marché sont révisées afin que les conditions de leur participation à la compétition économique demeurent équitables, quelle que soit la taille des entreprises, et plus largement dès lors qu'une initiative gouvernementale peut les impacter.

## MÉTIERS

### NOS PROPOSITIONS ET DEMANDES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT



#### → RECYCLAGE ET DÉCHETS : L'AVIS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE

La CAPEB demande aux Pouvoirs Publics, préalablement à tout projet législatif ou réglementaire, de mener une étude, associant l'ensemble des acteurs de la filière (et notamment les assureurs), sur le réemploi des produits et matériaux dans la construction en mettant en évidence les questions de la caractérisation des performances de ces produits, de leur traçabilité et de la nature de la responsabilité des entreprises qui les mettraient en œuvre.

La CAPEB demande par ailleurs à l'État de faire respecter l'obligation de reprise par les distributeurs et négociants, des déchets issus des produits qu'ils vendent, et par ailleurs, de mettre en place un outil commun à tous permettant aux entreprises d'identifier les points de collecte auxquels elles ont accès en précisant pour chaque site les types de déchets acceptés ainsi que la tarification appliquée et les horaires d'ouverture.

#### → UN INDICATEUR CARBONE CONFORME AUX RÉALITÉS

La future réglementation environnementale devrait introduire un nouvel indicateur carbone en plus de ceux de la RT 2012.

Le calcul de cet indicateur carbone serait issu d'une analyse en cycle de vie en prenant en compte une durée de v de référence du bâtiment de 50 ans.

La CAPEB demande aux Pouvoirs publics de fixer cette durée à 100 ans, prenant ainsi en compte les usages des bâtiments et la réalité des ouvrages réalisés aujourd'hui.



## MÉTIERS

### → UN PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DES VÉHICULES POLLUANTS

Concernant les véhicules polluants, la CAPEB rappelle que les entreprises ne sont pas opposées à changer leur parc de VU et d'engins mais encore faut-il que les coûts soient abordables et que les véhicules moins polluants ne nuisent pas à la productivité des entreprises ni aux conditions de travail.

La CAPEB demande à l'État de mettre en place un grand plan d'accompagnement des entreprises artisanales, avec des aides financières significatives, pour leur permettre de gérer dans le temps la transition de leur flotte d'utilitaires, fourgonnettes, camions et/ou engins de chantier, vers des véhicules utilisant des énergies renouvelables.

La CAPEB rappelle, en outre, que l'offre actuelle est insuffisante et présente encore des contraintes fortes en termes d'autonomie et des surcoûts d'acquisition importants.

Par ailleurs, la CAPEB souhaite que ce grand plan d'investissement permette de développer rapidement des points de distribution du gaz naturel pour véhicule (GNV), des biocarburants et des bornes de recharge électrique. En l'absence de solutions pour les entreprises, la CAPEB demande à l'État de maintenir l'exonération partielle de la TICPE pour tous les équipements et engins de chantier qui ne sont pas disponibles avec d'autres types de motorisation.



## FORMATION

### LA REPRÉSENTATIVITÉ

#### → UN ENJEU FONDAMENTAL POUR FAIRE RESPECTER LES SPÉCIFICITÉS FORMATION DES PETITES ENTREPRISES



L'OPCO de la Construction s'est mis en place sous le diktat de la FFB qui a pu imposer ses vues grâce au droit d'opposition que les règles de représentativité l'ont donné.

La CAPEB appelle les Pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités et souligne que si aucun rééquilibrage des rapports de force n'est

### CONSERVER LES OUTILS UTILÉS AUX ENTREPRISES

#### → IL FAUT POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Le Plan de Transition Numérique du Bâtiment (PTNB) mis en place par la filière a eu des résultats globalement satisfaisants. La CAPEB se félicite donc du lancement du Plan BIM 2022 qui doit permettre de poursuivre les travaux ainsi engagés.

Toutefois, la CAPEB demande à l'État de veiller à ce que les actions qui seront conduites intègrent bien l'objectif de proposer aux entreprises artisanales des outils qui soient adaptés à leur taille et à leurs marchés, et plus spécifiquement ceux de la rénovation des bâtiments existants. La CAPEB demande que les financeurs de la formation professionnelle de la filière soient dotés par France Compétences des moyens nécessaires pour accompagner la montée en compétence des entreprises.

#### → CENTRES TECHNIQUES : OUI À UNE COTISATION MAIS PAS UNE CVO

La CAPEB rappelle que les Centres techniques industriels sont des outils de R&D au service de l'ensemble des filières. Ils sont aujourd'hui financés par une taxe affectée perçue auprès des entreprises fabricant des produits en transformant la matière et sur les importations, comme le font nombre d'artisans du bois, de la pierre et du métal.

Si une contribution volontaire obligatoire remplaçait cette taxe, les produits d'importation ne seraient plus concernés, engendrant ainsi une perte de ressources pour ces centres et, par conséquent, une réduction des moyens pour les actions qu'ils conduisent, notamment au profit des entreprises artisanales du bâtiment.

rapidement mis en œuvre, les représentants de l'artisanat du bâtiment ne pèseront plus dans les débats. Dès lors, si les entreprises artisanales, leurs priorités et spécificités de formation, ne sont ni respectées ni défendues, c'est l'ensemble de la formation professionnelle du bâtiment qui est en danger, y compris son investissement historique en matière d'apprentissage, porté à 80% par les entreprises artisanales du bâtiment.

Les petites entreprises du bâtiment sont des acteurs majeurs du développement des compétences et de la formation professionnelle. Elles doivent être représentées comme il se doit dans le paritarisme qui y est associé : négociations paritaires sur la formation, instances de gouvernance de l'OPCO, de l'Observatoire et du CCCA-BTP, CPNE et CPREF...

Quoi qu'il en soit, la CAPEB entend bien continuer à défendre, au sein de l'OPCO de la Construction, les spécificités de l'artisanat du bâtiment en matière de développement des compétences de leurs salariés. Elle a d'ailleurs obtenu la présidence de la section paritaire dédiée au bâtiment, ainsi qu'une séparation claire entre les contributions formation des petites entreprises et celles des grandes entreprises qui sont moins importantes.



## FORMATION

# APPRENTISSAGE

### → L'INVESTISSEMENT DE L'ARTISANAT DEPUIS 70 ANS DOIT POUVOIR SE POURSUIVRE

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, la CAPEB appelle au respect de l'investissement que les artisans du bâtiment ont fait depuis 70 ans pour former les jeunes. Elle milite pour le maintien d'une mutualisation de cet investissement au travers du CCCA-BTP et de sa cotisation professionnelle. Elle souhaite ainsi que le CCCA puisse continuer sa transformation pour mettre en œuvre les politiques des branches auprès de l'ensemble des réseaux de CFA du BTP.



La CAPEB refuse que la réforme soit une occasion d'accroître les charges des entreprises qui forment des apprentis. En outre, la CAPEB souhaite que les aides disponibles soient élargies aux employeurs d'apprentis qui préparent un diplôme ou un titre supérieur au bac. Elle exige que l'État garantisse une péréquation des moyens en faveur de l'apprentissage dans le bâtiment car le financement au contrat ne suffira pas à assurer la pérennité des CFA de la branche.

La CAPEB est favorable à tous les dispositifs qui facilitent le déploiement de l'apprentissage et approuve ainsi le pré-apprentissage qui permet d'accompagner les jeunes avant la signature de leur contrat et de les orienter efficacement vers les métiers de l'artisanat du bâtiment.

La CAPEB souhaite par ailleurs continuer à collaborer efficacement avec les Pouvoirs publics dans le cadre de la réforme des certifications professionnelles et pour rénover tous les CAP du bâtiment d'ici 2020. Elle approuve la réforme qui prévoit de rénover tous les 5 ans les certifications et souhaite que les acteurs publics de l'Éducation Nationale et de l'Emploi sauront s'y investir autant que l'artisanat du bâtiment.

### → CONSERVER LES MOYENS DE CONNAÎTRE LES BESOINS POUR MIEUX Y RÉPONDRE

La CAPEB considère que les travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications doivent être des appuis aux politiques de maintien et de développement des compétences, tant au niveau national que sur le territoire, notamment auprès des CPREF. Ces observatoires sont des outils pertinents pour analyser les besoins des TPE du bâtiment, promouvoir leurs spécificités en termes de compétences et de métiers.



À ce titre et puisque les conseils régionaux se voient désormais confier de nouvelles compétences en matière d'information sur les métiers et les formations, la CAPEB souhaite que les professionnels du bâtiment soient étroitement associés aux actions qu'ils mèneront, en prenant appui sur les travaux de leur Observatoire.

### → TOUS LES ACTEURS DU BÂTIMENT DOIVENT POUVOIR CONTINUER À SE FORMER

La CAPEB s'insurge contre la situation inacceptable dans laquelle se trouve la formation professionnelle des artisans et leurs conjoints. Elle dénonce l'impréparation des Pouvoirs publics dans le transfert de la collecte des contributions des artisans aux Urssaf. Elle n'admet pas qu'aucune réponse pérenne ne lui soit apportée malgré ses nombreuses interpellations des ministres et administrations concernées. La CAPEB exige que l'État prenne ses responsabilités et qu'une telle situation de rupture ne se reproduise pas lorsque les contributions pour la formation des salariés des entreprises artisanales du bâtiment seront, elles aussi, collectées par les URSSAF.



Par ailleurs, la CAPEB réaffirme son rôle, sa légitimité et les compétences de son réseau de correspondants formation pour continuer à conseiller les entreprises. Elle connaît les besoins des entreprises, peut se prévaloir d'une expertise métier et d'une connaissance approfondie des offres locales de formation, ce qui lui permet d'apporter un service concret aux entreprises.

Elle se félicite que les entreprises artisanales du bâtiment aient été parmi les premières à expérimenter l'action de formation en situation de travail (AFEST). Particulièrement attachés à la diversité des modes d'apprentissages, la CAPEB constate avec satisfaction que sa revendication a été suivie d'effets puisque cette action innovante de formation est désormais étendue par la loi au même titre que la digitalisation des formations (MOOC, classe virtuelle, ...). Dès lors que l'accompagnement des entreprises dans ces nouvelles formes de formation est le facteur-clé de leur déploiement, la CAPEB souhaite que l'OPCO facilite l'accès à ces nouvelles offres de formation propices à la montée en compétence des entreprises artisanales du bâtiment. La CAPEB réaffirme par ailleurs toute l'importance pour ses élus de se former tout au long de leur vie syndicale afin que l'artisanat du bâtiment, par l'audience qu'il représente et par les enjeux de représentativité auquel il est confronté, soit toujours mieux représenté. L'École des cadres et les formations individuelles proposées par la CAPEB contribuent à la montée en compétences de tous les élus et mandataires qui la représentent, en proposant de compléter et développer leurs responsabilités militantes de défense des intérêts de l'artisanat du bâtiment en France. Il importe que ces formations puissent perdurer.

FORMATION

## REMISE DES DIPLÔMES DE L'ÉCOLE DES CADRES



**Vous avez en face de vous à la tribune des élus qui ont fait l'École des Cadres. Les nouveaux diplômés sont motivés, ils ont envie d'avancer, de défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment. L'École des Cadres est ce qui fait toute la force de notre organisation, sa capacité d'écoute et de respect. Réussissez dans vos fonctions et vive l'École des Cadres !**

Patrick Liébus

Depuis 1966, l'École des Cadres forme les élus de la CAPEB pour leur donner confiance en eux, leur permettre de connaître l'environnement institutionnel, social et économique dans lequel l'artisanat du bâtiment évolue.

Le chef de file formation de la CAPEB en charge de l'École des Cadres a dit toute sa fierté d'avoir travaillé avec Catherine Foucher pendant ces 10 dernières années pour co-piloter l'École des Cadres. Catherine Foucher a rappelé que **« Chacun doit prendre son destin en main et ne pas attendre que d'autres le fassent ajoutant que « La CAPEB doit se faire respecter et s'imposer pour défendre les entreprises artisanales du bâtiment ».**

Au cours des 5 dernières années, 406 élus ont été diplômés. 31 sont devenus Présidents ou vice-Présidents de leur CAPEB départementale, 48 Présidents d'une section professionnelle et 7 Présidentes de CDFA.

La 53<sup>e</sup> promotion, accueillie à Nice, était constituée de 86 stagiaires issus de 9 centres. Tous ont été félicités et encouragés à poursuivre leur engagement syndical.



**L'École des Cadres, c'est super sympa, on se fait beaucoup d'amis, il y a une ouverture d'esprit énorme, c'est vraiment à faire, surtout pour ceux qui hésitent à parler. Il faut vraiment se faire plaisir avec ça et s'éclater."**

Un stagiaire d'Occitanie Toulouse

Comme chaque année, un film a été réalisé avec les témoignages de quelques représentants de cette 53<sup>e</sup> promotion. Vous pourrez le visionner sur ARTUR.



**Nous artisans, nous savons travailler, rigoler et apprendre. Savoir revendiquer c'est notre ADN. Pour faire un réel Réseau il faut s'appuyer sur l'École des Cadres."**

Jean-Christophe Repon

## L'ADOPTION DES RAPPORTS STATUTAIRES



## SOCIAL

## LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL RESTE UN ENJEU PRIMORDIAL



En matière de santé/sécurité au travail, le BTP bénéficie d'une particularité : le versement d'une cotisation annuelle à l'OPPBTP qui accompagne les entreprises dans leurs efforts de prévention.

La CAPEB souhaite que la réforme à venir préserve ce dispositif si utile à nos entreprises. Elle souhaite également que le futur dispositif de santé au travail permette de bien distinguer les missions de prévention, de contrôle et de réparation.

Surtout, la CAPEB attend qu'elle permette aux entreprises d'assurer le suivi médical de leurs salariés, soit en adhérant à un service de santé au travail agréé de leur choix, soit en faisant appel à un médecin libéral. La CAPEB refuse que la réforme serve de prétexte une étatisation de l'organisation de la santé sécurité en France et à un accroissement des contraintes pour les entreprises.

S'agissant des seuils d'exposition, la CAPEB rappelle que les entreprises sont contraintes alors que les fabricants d'équipements ne le sont pas. Ainsi, les machines disponibles sur le marché ne permettent souvent pas de respecter les seuils et exigences réglementaires. La CAPEB demande aux Pouvoirs publics français et européens d'agir auprès des industriels concernés pour que ces machines intègrent, dès leur conception, les éléments de prévention exigés.

Concernant la reconnaissance de la Maladie professionnelle, la CAPEB dénonce l'injustice inadmissible des règles appliquées par les caisses de sécurité sociale et qui engagent la seule responsabilité du dernier employeur. La CAPEB demande que les employeurs ne soient responsables qu'en proportion de leur implication dans le handicap. La CAPEB demande par ailleurs qu'un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail pour un travailleur non salarié, puisse être reconnu au titre d'un accident du travail comme pour les salariés. Enfin, pour sécuriser les chefs d'entreprise, la CAPEB demande qu'un avis d'aptitude ou d'inaptitude soit délivré à tous les salariés à l'issue de la visite médicale d'embauche.

## RETRAITE : PAS D'AUGMENTATION DE CHARGES

La réforme des retraites vise à créer un système universel dans lequel chaque euro cotisé donnera des droits identiques, quel que soit le statut. Les délégués demandent que soient maintenues les mesures spécifiques aux travailleurs indépendants en termes de cotisations et de prestations, ainsi que le dispositif « carrières longues » pour la prise en compte du calcul de l'âge de départ à la retraite.

En tout état de cause, la CAPEB refuse que cette réforme se traduise par une augmentation des charges pour les entreprises et demande que les avantages familiaux et les pensions de réversion soient préservés.

Elle demande également qu'un suivi soit assuré sur l'affectation des réserves des régimes de retraite complémentaire, appelés à disparaître avec cette réforme.

## SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS ET 3<sup>E</sup> STATUT



La CAPEB déplore les conditions dans lesquelles le nouveau régime de sécurité sociale des indépendants a été mis en place, en particulier sa gouvernance que la CPME et le MEDEF se sont appropriée malgré le fait que l'U2P est l'organisation de loin la plus représentative des travailleurs indépendants.

Il n'empêche, la CAPEB entend bien y défendre ardemment les intérêts des artisans et faire en sorte qu'un service de proximité efficace leur soit garanti avec un guichet unique.

La CAPEB revendique cette année encore que les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise ne soient pas soumis aux cotisations sociales.

Enfin, la CAPEB s'oppose totalement à la création d'un 3<sup>e</sup> statut qui viserait uniquement à intégrer « les nouvelles formes de travail », l'instrumentalisation du statut du travailleur indépendant comme réponse à ces nouvelles formes de travail étant inacceptable.

### LE DÉBAT SYNDICAL

animé par Olivier de Lagarde



SOCIAL

## LES CHARGES DES PETITES ENTREPRISES DOIVENT BAISSER



La politique des baisses de charges sociales engagée doit être poursuivie. La CAPEB reste indignée de constater que l'État fait peser sur les petites entreprises une nouvelle charge en leur imposant de gérer à sa place le prélèvement de l'impôt à la source.

Elle demande une compensation financière de 125 euros par an et par salarié.

Elle s'oppose fermement à la volonté du Gouvernement d'instaurer un bonus-malus sur les cotisations patronales en vue de limiter le recours aux contrats courts, ce qui grèverait une nouvelle fois l'entreprise d'une charge sociale supplémentaire.

Enfin, et c'est une question d'équité fiscale, la CAPEB exige que les entreprises individuelles puissent bénéficier autant que les entreprises en société, de toutes les aides et/ou subventions proposées par l'état ou les collectivités territoriales.

## TRAVAIL DÉTACHÉ : COORDONNER LES MOYENS DE CONTRÔLE

La CAPEB revendique la mise en place d'une plateforme européenne de contrôles et un renforcement des moyens humains et financiers pour augmenter les contrôles de façon drastique, quel que soit le type de chantier, le lieu, l'heure ou le jour de la semaine.

Les fraudes doivent être sanctionnées immédiatement par des amendes et l'arrêt des chantiers. Les sociétés d'intérim ne doivent plus être autorisées à organiser des détachements et l'attestation de la sécurité sociale applicable doit être un préalable obligatoire à tout détachement. La CAPEB considère que les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises doivent avoir l'obligation de vérifier que les travailleurs détachés qu'ils emploient, directement ou non, ont effectivement suivi l'ensemble des formations obligatoires à leur métier. Et pour éviter les dérives, la CAPEB demande par ailleurs que le salarié détaché ait au moins 6 mois d'ancienneté dans un régime de sécurité sociale et dans l'entreprise qui le détache.

Quant à la carte d'identification professionnelle, la CAPEB souligne

qu'elle ne permettra de lutter contre la concurrence déloyale, que si le système informatique de la DIRECCTE qui reçoit les déclarations préalables au détachement est parfaitement connecté avec celui de l'UCF qui permet d'établir ces cartes pour les salariés détachés.

Pour éviter les fraudes, il faudrait également une interconnexion sécurisée entre les fichiers des caisses de congés régionales et le système informatique de l'UCF.



## LES RÈGLES DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SONT SCANDALEUSES ET DOIVENT ÊTRE CHANGÉES



La CAPEB réaffirme son indignation devant les conséquences désastreuses des règles de la représentativité patronales qui ont été clairement conçues pour favoriser les représentants des grandes entreprises.

Ces règles aboutissent à marginaliser totalement les représentants des TPE dans toutes les négociations et dans la gestion des organismes paritaires.

Pour permettre aux représentants des entreprises artisanales et des TPE d'être entendus, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de prendre 5 mesures correctives (voir ARTUR).

## SOCIAL

## ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES ENTREPRISES

## → LA MICRO-ENTREPRISE NE DOIT ÊTRE QU'UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

La CAPEB considère que la micro entreprise est un régime dérogatoire qui ne peut excéder 2 ans. Ce régime juridique permet aujourd'hui le développement d'un salariat déguisé et « low cost » qu'il faut impérativement endiguer.

La CAPEB rappelle par ailleurs que la pérennité d'une nouvelle entreprise suppose une vraie préparation. C'est pourquoi elle milite pour le maintien du stage préparatoire à l'installation pour les immatriculations au répertoire des métiers.



## → ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES ENTREPRISES AU SEIN DE L'EUROPE

La CAPEB demande à l'État d'agir au niveau européen pour que les seuils fixés (amiante, silice, poussières bois, etc.) soient atteignables par les entreprises avec des solutions techniques simples, conciliables avec les types de chantiers qu'elles réalisent et financièrement supportables pour éviter de générer des distorsions de concurrence avec les entreprises européennes qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes.

À cet égard, la CAPEB demande instamment à l'État de cesser d'être plus royaliste que le roi en sur-transposant les directives européennes.

Enfin, pour une concurrence saine, la CAPEB demande aux Pouvoirs publics de faire respecter par les fournisseurs d'énergie, gérant le tarif réglementé, une stricte séparation entre leur activité de fourniture d'énergie et leur activité éventuelle de réalisation de travaux, que ce soit directement ou au travers de filiales.

## RÉSEAU

## ABCD : POINT D'ÉTAPE/DÉBATS EN RÉGION



Sabine Basili a rappelé que la CAPEB et son Réseau travaillent sur le projet ABCD depuis 2014, que 11 orientations ont été définies en 2015, que le service de base, la cartographie des compétences et une 12<sup>e</sup> orientation ont été arrêtées en 2016.

Elle a rappelé qu'en 2017, l'assemblée générale de Strasbourg a décidé des modalités d'intervention auprès des CAPEB en difficulté, créé le fonds de secours et voté l'élaboration d'une campagne de communication. Enfin, en 2018, cette campagne a été lancée, une étude de faisabilité a été réalisée sur la mise en place d'une communication prête à l'emploi et de deux SVP nationaux et une 13<sup>e</sup> orientation a été décidée.

L'Assemblée générale extraordinaire n'a pas validé la création des 2 SVP nationaux, l'un technique et l'autre juridique et social, mais a confirmé que les travaux ABCD devaient se poursuivre.

C'est ainsi que le Conseil d'administration de février a décidé de faire une large consultation du terrain pour échanger et construire ensemble ce qu'il convient pour répondre aux 4 thématiques

restant à traiter : la capacité à dispenser partout le service de base dû à tout adhérent, au travers de SVP, la conquête et la fidélisation des entreprises via une stratégie de développement partagée, la construction d'une offre de service sur l'aide au développement de l'activité des entreprises, et enfin les moyens à mettre en œuvre pour renforcer les CAPEB régionales, sachant que ces réflexions intègrent la question centrale du financement des actions à réaliser.

12 réunions vont donc se dérouler en région d'ici au mois de juin 2019 avec tous les membres des CA des départements et de la région. L'objectif est de faire remonter les expériences locales, les bonnes pratiques, des propositions argumentées sur le fonctionnement ou l'organisation, sur le modèle économique, sur les ressources et les outils appliqués et enfin, sur le plan de déploiement.

Sur ces bases, le CA confédéral de juillet 2019 décidera des orientations à retenir pour la poursuite des travaux ABCD. Les travaux seront repris en conséquence, dans la perspective de l'AG 2020.

RÉSEAU

LES ÉLUS 2019

→ 14 CANDIDATS AUX POSTES À POURVOIR CETTE ANNÉE ONT ÉTÉ ÉLUS AU COURS DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au Conseil d'administration confédéral :



**Tony Vialatte,**  
délégué de la 2<sup>e</sup> circonscription électorale



**Cécile Beudonnat,**  
Présidente de la CNFA



**Patrick Bouhnel,**  
délégué de la 5<sup>e</sup> circonscription électorale



**Jean-Claude Rancurel,**  
Président de l'UNA Couverture Plomberie  
Chauffage



**Sabine Basili,**  
déléguée de la 8<sup>e</sup> circonscription électorale



**Michel Dumon,**  
membre à titre individuel



**Christophe Bellanger,**  
Président de l'UNA Équipement Électrique  
et Électro-Domotique



**David Morales,**  
membre à titre individuel



**Jean-Yves Labat,**  
Président de l'UNA Métiers et Techniques  
du Plâtre et de l'Isolation



**Corine Postel,**  
membre à titre individuel

À la Commission d'Arbitrage :

**François Bodin**  
(1<sup>e</sup> circonscription électorale)

**Pierrick Adrien**  
(3<sup>e</sup> circonscription électorale)

**Fabrice Matichard**  
(8<sup>e</sup> circonscription électorale)

**Guy Perlié**  
(9<sup>e</sup> circonscription électorale)



## RÉSEAU

REMERCIEMENTS AUX  
ADMINISTRATEURS  
SORTANTS

Trois administrateurs confédéraux ne se représentaient pas cette année : Catherine Foucher, Bruno Gal et Luc Potterie. Le Président confédéral les a chaleureusement remerciés.

Commençant par Catherine Foucher, le Président a indiqué qu'elle avait créé son entreprise d'électricité et de plomberie chauffage en Dordogne puis adhéré à la CAPEB où elle est rapidement devenue Présidente de la CDFA puis conseillère de la CNFA en 2003 avant d'en prendre la présidence en 2010. Elle a occupé de nombreuses fonctions, à la CAF, à la caisse des congés payés, à l'U2P, au CESE, à l'Acoss. "Un exemple du syndicalisme au féminin. Je tiens, je ne lâche rien" a-t-il précisé avant de lui remettre la médaille d'or confédérale. Accueillant ensuite Luc Potterie, le Président a souligné que le serrurier métallier aux accents de l'Aisne est très apprécié de ses

collègues. Élu de la 2<sup>e</sup> circonscription électorale depuis 2007, il a occupé beaucoup de mandats dans son département. Il a aussi été maire de sa commune. "Tu as toujours fait la soudure entre nous, efficace, discret et fidèle en amitié. Un modèle pour les jeunes élus" a souligné Patrick Liébus en lui remettant la médaille vermeil confédérale. Le Président confédéral a ensuite salué l'engagement de Bruno Gal dans l'équipe des conseillers professionnels de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage avant d'en devenir Président en 2013. Après s'être investi sur le gaz puis sur les ECO Artisans, il a abouti aujourd'hui à la création de Facilipass.

"Un homme de cœur, fidèle, qui a mené de vrais combats et qui a porté l'UNA au bon niveau" a déclaré Patrick Liébus en lui offrant la médaille vermeil Confédérale.

## GOUVERNEMENT

LE MAIRE DE NICE  
VIENT SALUER LES  
REPRÉSENTANTS  
DE LA CAPEB

En accueillant Christian Estrosi, le Président de la CAPEB a rappelé que c'est la deuxième fois que la CAPEB organise des Journées Professionnelles de la Construction à Nice, la précédente ayant eu lieu en 2012.

Il a rappelé que les entreprises artisanales du bâtiment apportent une contribution déterminante à la construction et à la rénovation des logements, et que les collectivités locales sont des partenaires incontournables pour les entreprises. Il a souligné à cet égard que M. Estrosi était également Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur. Il a rappelé que l'accès des petites entreprises du bâtiment à la commande publique et aux marchés publics reste une préoccupation permanente.

À cet égard, le Président de la CAPEB a souligné qu'en 2019 la Métropole Nice-Côte d'Azur investira près de 379 millions d'euros sur son territoire pour les 49 communes qui la composent.

Enfin, il s'est réjoui que la conjoncture locale en 2018 ait été plutôt favorable aux activités du bâtiment puisque les mises en chantiers de logements se sont accrues de 3,7 % l'an dernier.

SÉANCE OFFICIELLE :  
M<sup>ME</sup> LA MINISTRE DU  
TRAVAIL ENVOIE UNE  
VIDÉO

Dans cette vidéo, M<sup>me</sup> la Ministre du Travail commence par saluer l'implication de la CAPEB et de son Président dans les réformes au nom de l'artisanat du bâtiment et qui ont permis d'obtenir des avancées pour les petites entreprises, qu'il s'agisse des barèmes prud'homaux ou des accords simplifiés (plus de 1000 accords signés à ce jour dans les moins de 20 salariés), de la simplification des aides à l'apprentissage et de la possibilité d'entrer et de sortir de l'apprentissage toute l'année, ou encore de la mutualisation de toutes les entreprises vers les petites entreprises en matière de formation professionnelle.

M<sup>me</sup> Pénicaud déclare par ailleurs qu'elle va travailler avec la CAPEB et les acteurs concernés pour trouver une solution pérenne à la formation des chefs d'entreprise.

Elle évoque également les avancées obtenues en matière de travail détaché et l'augmentation du nombre de contrôles qu'elle a décidée. Enfin, elle invite les délégués de l'assemblée générale à rejoindre les clubs d'entreprises qui vont se mettre en place dans tous les départements pour voir comment résoudre le problème de compétences auquel se heurtent les entreprises du bâtiment.

# SÉANCE OFFICIELLE

## → CE QUE LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB LEUR AURAIT DIT S'ILS ÉTAIENT VENUS

Muriel Penicaud, Ministre du Travail et Julien Denormandie, Ministre chargé de la Ville et du Logement, avaient été invités à la séance officielle de cette assemblée générale mais n'ont pu se libérer, ces deux Ministres ayant, en effet, été retenus au Parlement, comme tous les autres membres du Gouvernement, pour les conclusions du Grand débat national. Néanmoins, M<sup>me</sup> Pénicaud a souhaité enregistrer une vidéo pour s'adresser malgré tout aux délégués de la CAPEB.

Après avoir visionné cette vidéo, le Président Liébus a prononcé le discours qu'il aurait adressé à ces deux membres du Gouvernement s'ils avaient été présents. Il a rappelé que les charges, le poids de la fiscalité, l'environnement économique, la concurrence déloyale des micro-entreprises et celle du travail détaché, demeurent des sujets d'inquiétude, d'autant que l'artisanat du bâtiment a enregistré un ralentissement de son activité en 2018 et que la croissance escomptée pour 2019 sera faible.

Il a rappelé que le mouvement des « Gilets jaunes » est l'expression d'une inquiétude qui touche un grand nombre de concitoyens et n'épargne pas les artisans. Même si la CAPEB condamne les actes de violence et déplore les conséquences désastreuses de ce mouvement sur l'activité des entreprises, elle relève néanmoins que ce mouvement est aussi la conséquence d'une absence d'écoute du gouvernement actuel qui a largement ignoré les corps intermédiaires et les organisations professionnelles telle que la CAPEB.

Le Président de la CAPEB a ensuite évoqué les différents sujets d'actualité, soulignant que, sans l'intervention de la CAPEB, le taux de TVA sur les travaux de rénovation énergétique des logements aurait été relevé à l'occasion de la dernière loi de finances. Il a rappelé le long combat que la CAPEB a dû mener pour sauver le CITE et y réintroduire l'élément essentiel que constituent les fenêtres. Il faut toutefois encore déplorer que les portes d'entrée en soient exclues et que l'aide pour les fenêtres soit limitée à seulement 100 €. Il a déploré que la CAPEB ne soit pas associée aux réflexions sur la transformation du CITE en prime dès 2020.

Le Président a ensuite évoqué la loi Elan qui visait à construire plus, mieux et moins cher mais qui, au final, ne répond pas aux objectifs de simplification, d'ambition et d'efficacité, et ne pourra pas créer le « choc d'offres » tant attendu. Une seule satisfaction : la réalisation d'études de sol préalables à la vente d'un terrain à construire, mesure que la CAPEB demandait inlassablement depuis 17 ans !

Le Président a par ailleurs déploré la suppression de l'obligation du SPI prévue par le projet de loi PACTE, tout comme celle du FNPCA qui était un outil hors du commun pour valoriser les entreprises et les métiers de l'artisanat.

**« Une fois de plus, les artisans passent à la trappe ! »** a constaté Patrick Liébus.

Patrick Liébus a rappelé par ailleurs que la CAPEB soutient le Plan de Rénovation énergétique des bâtiments mais regrette, là encore, que les financements et les moyens dégagés ne soient pas au rendez-vous.

Il a souligné que 3 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, qu'il y a près de 7 millions de passoires thermiques en France et que l'objectif de 500 000 logements rénovés par an n'a jamais été atteint et ne risque pas de l'être avec un CITE divisé par deux. Il est donc urgent de « booster » ce Plan et d'associer la CAPEB aux réflexions.

Le Président a abordé la question du label RGE, alertant les ministres sur le fait que les entreprises vertueuses ne doivent pas être pénalisées au motif que d'autres entreprises le sont moins. **« Le mécontentement des entreprises sur ce sujet est extrêmement fort. Il y a urgence. »** a-t-il souligné.



**Le Gouvernement serait bien inspiré de nous écouter plus souvent.** a déclaré Patrick Liébus.

Il a aussi déploré le soutien du Gouvernement aux offres privées à 1 € sans que les professionnels en aient été informés et encore moins consultés. Il a alerté les ministres sur le fait que ces offres sont souvent contestables, laissent craindre des risques importants de non qualité et font des entreprises artisanales de simples sous-traitants, ce qui n'est pas acceptable.

Il a valorisé l'offre « Pack chaudière Facipass » que la CAPEB a développée et qui permet aux entreprises de proposer à un particulier une offre simple et sécurisée, sans conditions de ressources. Le Président a par ailleurs évoqué l'accès des entreprises artisanales du bâtiment aux marchés publics et à la commande publique qui fait l'objet d'un nouveau code intégrant, notamment, la définition des offres anormalement basses, mais qui laisse encore la possibilité de nombreuses dérogations, en particulier concernant l'allotissement.

Patrick Liébus a ensuite alerté sur la réforme de la santé au travail qui pourrait remettre en cause l'existence de l'OPPBT, ce que la CAPEB ne souhaite pas.

Il a, bien évidemment, interpellé les ministres sur les règles de la représentativité patronale qui désavantagent honteusement les représentants des petites entreprises au motif qu'elles ne concentrent pas la majorité des salariés alors qu'elles constituent 98 % des entreprises de la branche. Ainsi, la CAPEB est la première organisation patronale de France (en nombre d'entreprises adhérentes) mais elle ne peut plus se faire entendre ni peser dans les négociations !

**« Nous refusons l'hégémonie de ceux qui s'auto-proclament les représentants de l'Artisanat du Bâtiment ! »** a déclaré Patrick Liébus.

Le Président Liébus a cité l'exemple de la formation professionnelle et de la constitution du nouvel OPCO de la Construction comme conséquence désastreuse de ces règles.

Il a également alerté M<sup>me</sup> Pénicaud et M. Denormandie sur la situation du FAFCEA, conséquence lamentable d'un transfert de collecte aux Urssaf mal préparé !

**Quel gâchis ! et que de temps perdu pour une réforme dont on n'avait pas besoin, encore une lubie de technocrate !** a déploré Patrick Liébus.

Le Président Liébus a ensuite évoqué la réforme de l'apprentissage et la volonté de la CAPEB de faire en sorte que le CCCA du BTP reste le 1<sup>er</sup> réseau professionnel de formation des apprentis au service des entreprises, et que le financement spécifique des entreprises au CCCA soit pérennisé.

Il a conclu son intervention en évoquant les élections européennes à l'occasion desquelles la CAPEB formule plusieurs propositions et revendications, notamment en ce qui concerne le travail détaché.

**La CAPEB est là, et bien là ! Plus que jamais déterminée à défendre le modèle de l'Artisanat du bâtiment, sa spécificité, son savoir-faire son professionnalisme. Les artisans du Bâtiment sont, et resteront incontournables !**